

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 12 avril 2021

Conseillers absents excusés : A. Criado, C. Crouzil, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

1 - Délibération : SDEHG, éclairage public du carrefour de Négra

L'éclairage du carrefour est important pour la traversée des enfants qui se rendent à l'arrêt de bus. Le coût de cette opération est de 16 592 €. La part restant à la charge de la commune s'élève à 3 361 €. Il faut faire un choix sur le financement de cette somme : choix 1 - emprunt auprès du SDEHG, choix 2 - sur les fonds propres de la commune, choix 3 – sur fonds de concours.

Proposition de profiter du mode de financement par emprunt auprès du SDEHG sur 12 ans afin de dégager de la trésorerie.

Approbation à l'unanimité des présents.

2 - Délibération : Convention du SPEHA pour l'entretien et les mesures des poteaux incendie.

Pour information, la défense incendie utilise le réseau d'eau potable mais cette solution est parfois incompatible. En effet, dans certaines situations, la défense incendie nécessiterait des diamètres de tuyaux importants pour un débit élevé, ce qui se traduirait par la stagnation d'eau potable dans les tuyaux et elle deviendrait impropre à la consommation. Aussi, la réglementation impose de plus en plus l'installation de dispositifs incendie indépendants du réseau d'eau potable.

Concernant les 11 poteaux d'incendie en place sur la commune, la mairie a obligation de leur entretien. Pour cela, la mairie doit signer une convention avec le SPEHA qui effectue cette maintenance tous les deux ans. Le SDIS réalise le contrôle les années intermédiaires. Le coût de cette maintenance est de 30 € H.T par borne incendie. Proposition de donner suite à cette convention.

Approbation à l'unanimité des présents

3 - Délibération : Réseau31, procès-verbal de mise à disposition de biens pour eaux pluviales.

Suite à la vérification par la DGFIP, il est constaté l'absence d'éléments comptables relatifs à la compétence d'assainissement des eaux pluviales, compétences transférées au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne. En conséquence, un projet de procès-verbal pour la mise à disposition des biens sera inscrit au prochain bureau Syndical du SMEA Réseau 31, sans observation du conseil municipal. Proposition d'approuver ce procès-verbal.

Approbation à l'unanimité des présents

4 - Recherche de foncier pour ball trap et guinguette éphémère 2021.

Proposition de ne pas donner suite à ces porteurs de projets. La commune ne possède pas d'espace réunissant les critères pour le projet de guinguette éphémère (300 m² et parking de 25 places). Concernant le projet de ball trap, le site du bois Barrat a été évoqué par un conseiller, mais il a été rapidement rejeté car il s'agit d'un espace naturel à préserver.

5 - Installation d'un boucher charcutier au marché de plein vent.

Le manque d'espace sur la place de la mairie pose des problèmes de sécurité pour les piétons avec le passage des voitures pour l'accès au parking. Malgré ce constat, l'installation d'un boucher recueille un avis favorable. Il est proposé de mieux organiser la disposition des camions. S. Gasc se rendra sur place le prochain vendredi pour trouver une solution avec les commerçants.

6 - Préparation du budget 2021, recettes, dépenses, fiscalité, investissements.

- Section de fonctionnement :

Les recettes du budget de fonctionnement sont de 940 331 €. La perte de la taxe d'habitation d'un montant de 96 073 € est compensée par la part de la taxe foncière sur le bâti attribué auparavant au département. La commune perçoit ainsi la part communale et départementale, soit 225 348 € en 2021. Aussi un coefficient correcteur est appliqué sur ce montant afin de calculer la part trop perçue pour reversement. En 2021, la somme à reverser est de 84 325 €. En 2020, la somme de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti perçue par la commune était de 139 002 €. En 2021, la taxe foncière sur le bâti perçue par la commune est de 141 023 €.

Le report de l'exercice 2020 est de 255 054,35 €.

Les dépenses du budget de fonctionnement sont de 1 195 385,35 €. En 2021, la ligne « 65541 – Groupement » est plus importante. Elle comprend le rattrapage de la facturation de l'animation sportive que Terre du Lauragais avait oublié de facturer depuis 2018. Une partie de la somme due est reportée en 2022. Cette ligne comprend également une nouvelle dépense auparavant imputée à Terre du Lauragais, il s'agit des cotisations au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural),

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 12 avril 2021

GAL (groupe d'acteurs) et SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique). Ce transfert de cotisations vers les communes a été voté lors d'un conseil communautaire. C. Lafon a voté contre mais la majorité des votes ont été favorables.

- Taux d'imposition :

La commission « finances » a étudié une augmentation du taux d'imposition. Elle propose une augmentation de 5 % afin de respecter l'engagement pris auprès des différents organismes lors du montage du projet de rénovation de l'école. De plus, en 2021, l'épargne brute de la section de fonctionnement est de - 3 924,75 € et l'épargne nette de - 58 637,75 €. Une analyse des économies à faire aux niveaux des frais de maintenance sera réalisée. A noter que les taxes foncières sur le bâti et non bâti sont liées, ce qui peut pénaliser les agriculteurs qui ont vu leurs revenus baisser ces dernières années. Proposition d'augmentation du taux d'imposition de 5 %.

Contre : M.F Blind

Abstention : B. Larroche

Pour : R. Andouard, P. Carrière, M. Dehays, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, M. Lacheroy, C. Lafon, A. Mahcer, E. Pouzac

- Subventions aux associations :

Aucune association n'a formulé de demande pour cette année 2021. Proposition de conserver la subvention de 850 € pour la coopérative scolaire. Le budget de la coopérative scolaire annoncé lors du dernier conseil d'école est de 4 500€. Approbation à l'unanimité des présents.

- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Pour la mise en place du RIFSEEP, proposition d'ajouter 3 712 € au 5 200 € de primes déjà distribuées, soit un montant total pour les primes de 9 312 €. Pour rappel, le RIFSEEP est le nouveau régime obligatoire de primes pour la fonction publique. Il comprend une part fixe mensuelle appelée indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui doit prendre en compte la quotité de travail et une part optionnelle appelée complément indemnitaire annuel (CIA) qui récompense l'engagement des agents évalué lors de l'entretien professionnel.

- Section d'investissement :

Le solde global d'investissement est de 47 932,05 €.

- Analyse des nouveaux programmes d'investissements :

- PPMS intrusion à l'école - 5 940 € : mise en place d'un système de déclenchement des alarmes dans chaque classe car actuellement il n'y a que 2 points de déclenchement. Le système actuel a été mis en place lors de la rénovation de l'école et correspond aux normes en vigueur. Le besoin est une demande des enseignantes. Il est proposé de reporter cet investissement en 2022 au vu du respect des normes et du risque minime par rapport au risque incendie.
- Alarme incendie et intrusion pour le bâtiment de la mairie - 7 080 € : aucun dispositif n'est en place actuellement.
- Columbarium et cavurnes - 8 969,40 € : les demandes sont importantes. Cet investissement sera compensé par la vente des concessions.
- Façade de l'école - 8 500 € : rénovation des façades de l'ancien bâtiment de l'école qui n'était pas incluse dans le marché de rénovation de l'école. Le montant comprend les fournitures et l'échafaudage pour la réalisation des travaux par les agents municipaux.
- Ecole numérique - 3 000 € : ce programme pourrait bénéficier d'une subvention de 70 % de l'État si le rattrapage de la demande est pris en compte et si la commune est éligible. Dans ce cas, le renouvellement du matériel informatique d'une valeur de 5800 € serait réalisé en totalité en 2021. Sinon, en accord avec la directrice de l'école, les achats pourront être répartis sur deux ans avec une demande de subvention auprès du conseil départemental pour un taux d'environ 30%.
- Menuiseries de l'école sur l'ancien bâtiment - 5 000 € : nécessité de changer la deuxième porte de la façade nord identique à celle installée en 2020 et de la porte vitrée de la façade sud. La porte vitrée présente des infiltrations et son remplacement est prioritaire. Proposition de remplacer la porte vitrée en 2021 et de reporter la porte de la façade nord en 2022.
- Pluvial rue de l'Ancien petit fossé - 20 000 € : ce montant correspond à une provision de démarrage. Le montant définitif n'est pas encore connu car en attente de l'étude du SMEA qui devait finaliser le dossier pour fin mars.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 12 avril 2021

- Extension de la cabane de la chasse pour création de sanitaires - 4000 € : le montant correspond au devis de matériaux. Les travaux seront réalisés par les chasseurs. Une demande de permis de construire doit être déposée par la commune.

Approbation à l'unanimité des investissements programmés.

Budget du CCAS :

Le budget 2021 comprend la facture des colis de Noël 2020 car la facture est arrivée en retard. Il prévoit également le montant des colis pour Noël 2021.

Comptes rendus de réunions.

- Formation « ménage » du 8 mars pour les agents de l'école et de l'ALAE : suite à cette formation, du matériel et des produits ont été commandés pour harmoniser les pratiques.
- Conseil d'école du 9 mars : la prévision des effectifs pour la rentrée 2021 est de 104 élèves. Aussi, il n'y a pas de fermeture de classe programmée.
- Conseil communautaire du 23 mars : C. Lafon étant absent à ce conseil communautaire. Il avait donné procuration à Laurent Miquel, maire de Vieilleville avec des consignes de votes suivantes : contre les participations communales aux syndicats et abstention lors du vote du budget car le vote des taux d'impositions est maintenant déconnecté du vote du budget et prévu lors de la séance du 13 avril.
- Commission « Voirie » du 30 mars : A ; Mahcer et P. Carrière ont effectué une tournée des chemins avec le technicien de Terre du Lauragais (TdL). Ils ont listé les travaux à engager afin que le technicien de TdL établisse le chiffrage. Le budget du pool routier est de 109 000 € pour les travaux à réaliser sur 2021 et 2022 : 1 - problématique de l'écoulement des eaux sur le chemin de Saint Jean provenant des entrées des deux maisons. Préconisation par le technicien de TdL d'installer des caniveaux aux niveaux des passages par les propriétaires. 2 - chemin de Lardenne : busage d'un fossé au niveau du virage de Lardenne, création d'un refuge en face d'un refuge existant pour compenser l'absence d'accotement. 3 - le bouchage des nids de poules avec de l'enrobé à froid par les agents municipaux est programmé courant mai. N. Fauré informe que le SPEHA prête aux communes un rouleau afin de compacter l'enrobé.
- Présentation du RIFSEEP aux agents le 9 avril :

Informations diverses :

- Analyse de la cantine du 30 mars : qualité satisfaisante
- Rapport du contrôle DESAUTEL protection incendie : il mentionne le remplacement d'un extincteur à l'école. Lors de la réception des travaux assez récente, le bureau de contrôle avait établi la conformité des installations. S. Gasc doit vérifier ce point.
- Fauchage des banquettes de la voirie communale par Terres du Lauragais : prévu du 25 au 29 juin 2021.
- Fibre optique : un courrier de la société PROEF indiquant que la phase de déploiement va prochainement démarrer sur la commune. Cette opération nécessite le conventionnement avec les propriétaires pour la mise en place de la fibre sur les façades des bâtiments.
- Gendarmerie : rappel sur les consignes de signalement à la gendarmerie des périodes de fermetures des sociétés, sur l'opération tranquillité senior ou handicap personne protégée.
- Terres du Lauragais : délibération en date du 2 mars 2021 sur le refus de la prise de compétence mobilité.
- SDIS – sapeurs-pompiers 31 : la commune sera rattachée en 1^{er} appel au Centre d'Incendie et de Secours de Montgiscard
- Chancre coloré du platane : courrier de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) pour rappel des mesures prophylactiques obligatoires sur ou à proximité des platanes.
- Recensement des ponts : déclaration du pont de l'Hers et du pont de Mestre Frances pour bénéficier de subvention de l'État pour leur réfection.
- Dépôts sauvages : bouchage d'un fossé communal avec des gravats. Un procès-verbal a été établi pour demander l'enlèvement des gravats sous 1 mois.
- Stationnement gênant à l'angle de la rue des plumassières en face la salle des fêtes : procès-verbal envoyé au commissariat de police – rue Rempart Saint-Etienne sur les conseils de la gendarmerie de Villefranche qui ne traite pas ce type de PV.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Conseil municipal du 12 avril 2021

- Stationnement de voitures abandonnées sur le chemin de Leucate : mise en demeure d'enlèvement de véhicules abandonnés. Les véhicules ont été enlevés rapidement.